

## Conditions générales de vente

**Article 1 – Objet** Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre LINGUA FIRST et le Client. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document contradictoire, sauf dérogation expresse et écrite.

**Article 2 – Inscription** L'inscription à LINGUA FIRST n'est effective qu'après avoir rempli et signé la fiche d'inscription et réglé la totalité des frais d'inscription. Toute fiche incomplète ne sera pas traitée.

**Article 3 – Prestations et durée** LINGUA FIRST s'engage à assurer des séances d'animation dans la langue choisie par le client avec une animatrice ou un animateur de langue maternelle ou ayant une expérience reconnue dans l'enseignement. Les cours se dérouleront à partir de la troisième semaine du mois de septembre jusqu'à la troisième semaine du mois de juin (hors vacances scolaires et jours fériés) lors de sessions hebdomadaires choisies. LINGUA FIRST se réserve le droit de changer l'emploi du temps des cours, auquel cas, vous en serez avisé en temps voulu.

**Article 4 – Prix** Les prix indiqués pour chaque inscription sont établis en euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC – 20%). Nos prix sont fixés annuellement et pourront être revus avant le 1<sup>er</sup> Juin de chaque année. L'inscription de l'enfant aux séances hebdomadaires est un engagement à l'année. Compte tenu du caractère forfaitaire du prix, aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires. **Aucun remboursement** ou déduction de prix ne sera effectué pour les participants qui commencent en retard ou partent avant la fin des cours ou pour les cours non suivis ou en cas d'abandon. LINGUA FIRST se réserve le droit d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client au cas de nombre insuffisant de participants ou alors de proposer la même prestation à prix correspondant au nombre d'élèves.

**Article 5 – Paiement** Le prix est payable comptant le jour de l'inscription. Le paiement est réalisé par chèque. Par mesure de facilités de paiement, il pourra être accordé le règlement de l'inscription en 3 ou 10 mensualités selon un échéancier, tous les chèques doivent être déposés le jour d'inscription. **Dès la première séance, l'inscription est définitive pour l'année.** En cas d'inscription en cours d'année, les frais d'inscription seront calculés au prorata du nombre de cours restants.

### LINGUA FIRST

13 avenue Gambetta, 81000 ALBI – Tél. 09 83 300 309 – Mob. 06 01 997 057 – E-mail : [linguafirst@gmail.com](mailto:linguafirst@gmail.com),  
[www.linguafirst.com](http://www.linguafirst.com) - SIRET 75189905500014 – APE 8559

**Article 6 – Résiliation** En cas de résiliation qui devra être envoyée à LINGUA FIRST exposant les motifs de cette résiliation, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours effectués et seulement pour un motif de la **force majeure dûment reconnue** (ex déménagement plus que 50 km ou une maladie grave). Dans autres cas le montant de la formation commencé et dû dans son totalité.

**Article 7 – Accueil des enfants** Les participants sont tenus de commencer les cours aux dates prévues, indiquées par l'école uniquement. Les parents ou le représentant légal seront tenus de confier leur enfant à l'enseignant responsable du cours **au plus tôt 5 minutes** avant la séance. Les parents devront récupérer leur enfant **au plus tard 5 minutes** après la fin de la séance.

**Article 8 – Mesures en cas d'accident** En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et parallèlement, les parents ou le représentant légal seront prévenus.

**Article 9 – Assurance** LINGUA FIRST ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux enfants. Dans le cadre de leurs activités dans le centre, les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits à LINGUA FIRST.

**Article 10 – Droit à l'image** LINGUA FIRST est autorisée, sauf avis contraire des parents à photographier ou filmer les enfants lors des séances dans le cadre de leurs activités en groupe. Les photos ou les films pourront faire l'objet d'une publication sur les espaces internet ou dans la presse. Tout refus ou limitation devra être spécifié sur la fiche.

**Article 11 – Engagement de non sollicitation** Les familles s'engagent à ne pas solliciter directement ou indirectement les formateur(s) employé par LINGUA FIRST pour quelle que mission que ce soit.

**Article 12 – Informatiques et Libertés** En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est indiqué que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires dans le cadre de la réalisation des prestations de services et au traitement de la facturation notamment.

**Article 13 – Droit applicable et juridiction compétente** Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur l'exécution, l'interprétation ou la validité des conditions générales de vente, le tribunal compétent est le tribunal du ressort dont dépend LINGUA FIRST.